

Soyons attentifs

19 octobre 2016

Nous vivons à une époque effervescente où les facteurs de distraction sont nombreux et envahissants, auxquels s'ajoute la complexité de l'environnement de travail et des nouvelles technologies. Le médecin ne fait pas exception à cette règle; cependant, dans l'exercice de sa profession, tout oubli devient un facteur de risque important.

Dans le cadre de ses mandats d'inspection et d'enquête, le Collège observe une recrudescence de manquements déontologiques importants, notamment celui d'assurer le suivi adéquat des patients. Ces écarts peuvent se traduire par l'oubli de transmettre des résultats d'examen, d'effectuer une relance, de fixer un rendez-vous de suivi ou, encore, de rappeler un patient.

Ces oublis, même s'ils ne sont pas le fait d'une mauvaise volonté, peuvent être préjudiciables pour les patients. Ils ne peuvent être associés à une médecine de qualité et sont inacceptables. Le médecin a le devoir et l'obligation d'assurer un service de soins continus et de la plus haute qualité, et il ne peut souffrir d'aucune distraction.

Ne nous laissons plus distraire, soyons attentifs au bien-être de nos patients.

Charles Bernard, M.D.
Président-directeur général
Collège des médecins du Québec